

## **Pépinière municipale d'entreprises de Palente - Aide à l'accompagnement des créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaire avec Rive Boutique de Gestion**

**M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur :** La pépinière d'entreprises de Palente fait partie des outils d'aide à la création d'entreprises sur le territoire de la Ville. Il s'agit d'une pépinière municipale dont la gestion est assurée par la Boutique de Gestion, dans le cadre d'une Convention de Délégation de Service Public.

Cette convention a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour une durée de 5 ans. Elle concerne deux bâtiments du 2 et 4 chemin de Palente qui regroupent 30 locaux d'accueil sur 3 500 m<sup>2</sup> (tertiaire et ateliers) destinés aux entreprises en création.

Les entreprises hébergées signent un contrat d'accompagnement avec le prestataire, explicitant les modalités de mise à disposition des locaux et l'accès aux services. Ce contrat court sur une période de 23 mois, délai au terme duquel l'entreprise s'installe dans l'agglomération bisontine.

Un comité d'agrément, regroupant la Boutique de Gestion et le Service Economie de la Ville, se réunit mensuellement pour analyser les demandes. Les candidatures acceptées font alors l'objet d'une sollicitation auprès du Conseil Municipal pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre des plans d'affaire.

Ainsi nommés, les plans d'affaire représentent un dispositif d'aide aux créateurs d'entreprises intégrant la pépinière d'entreprises. La participation de la Ville à ce dispositif correspond à une contribution à l'équilibre financier de la structure en matière de frais de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Municipal 3 entreprises candidates :

### **IFRACOM Sarl**

Institut de Formation à la Relation d'Aide et à la COMmunication  
Cabinet Consultant d'aide et de formation dans le domaine des ressources humaines appliquées aux entreprises sanitaires et sociales ainsi qu'aux entreprises des secteurs de l'industrie et des services.

Gérante : Françoise WEBER

4 emplois dont la gérante

### **ERIC B STUDIO Sarl**

Studio de graphisme spécialisé dans la publicité principalement auprès des activités horlogères

Gérant : M. Eric BUFFIERE

### **TRACE-DATA Sarl**

Développement et commercialisation de logiciels de traçabilité des produits alimentaires et de leur processus de fabrication.

Entreprise connue de l'Incubateur et susceptible d'intégrer TEMIS

Gérant : M. JANIER-DUBRY

15 à 20 emplois à 3 ans

Le Conseil Municipal est invité à :

- allouer à Rive Boutique de Gestion une somme de 13 722 € (4 574 € x 3 entreprises) qui sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2002, chapitre 92.90.6574.30200,

- solliciter les aides des collectivités qui seront inscrites par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives en recettes au chapitre 92.90.7472/73/75.30200 et réaffectation en dépenses au chapitre 92.90.6574.30200.

**«M. Alexandre CHIRIER :** Monsieur le Maire, je ne suis pas étonné de ce rapport mais je suis étonné du titre Pépinière municipale. Je pensais que maintenant on était mûr pour l'appeler Pépinière d'agglomération ou Pépinière communautaire. Tout le monde sait qu'une pépinière est un élément structurant dans le paysage de développement économique et je voudrais savoir s'il ne serait pas judicieux de transférer, si c'est possible -je prends toutes les réserves parce qu'en la matière ce n'est jamais simple- la délégation de service public à la communauté d'agglomération qui a la compétence en matière de développement économique et de réfléchir à avoir un outil en terme de pépinière d'entreprises à l'image de ce que d'autres communautés de communes ou agglomérations ont fait, à savoir un outil vitrine pour l'agglomération, puisque l'objectif de la pépinière d'entreprises de Palente, qui était de reconquérir le site, a été atteint et essayer de voir si l'on ne pourrait pas faire quelque chose qui soit plus au goût du jour.

**M. LE MAIRE :** Monsieur CHIRIER, je suis un peu surpris par votre question car on a déjà évoqué cela en séance de la communauté d'agglomération. Il est clair que la compétence économie étant à l'agglomération, la pépinière va devenir d'agglomération, il faudra auparavant qu'on définisse l'intérêt communautaire de la pépinière. Je passe la parole à Vincent qui suit cela.

**M. Vincent FUSTER :** On a déclaré d'intérêt communautaire les zones d'activité aujourd'hui mais on n'a pas encore déclaré d'intérêt communautaire le développement économique. C'est donc le nouveau «challenge» qu'on va traiter en commission économique dans les semaines ou dans les mois qui viennent mais bien évidemment ça devrait passer à l'agglomération.

**M. LE MAIRE :** On peut penser que ça sera fait avant la fin de cette année».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 12 juin 2002.*